

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Cohésion territoriale et appui aux communes - L'Alpha et son réseau de lecture

N° 2024 - D - 308

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « AU FIL DU CONTE »

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du festival « Au fil du conte », est approuvée la convention de partenariat passée entre le département de la Charente et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – La convention prévoit un partenariat pour l'organisation du spectacle «Les dangers de la lecture» animé par Titus, le samedi 5 octobre 2024 à 17h à la médiathèque l'Alpha, dans le cadre duquel GrandAngoulême s'engage notamment à prendre en charge :

- 50% du cachet du spectacle, soit 500 € TTC + 50% des cotisations sociales lorsque l'intervenant est un auteur,
- les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement de l'intervenant.e à l'intérieur du département.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 13 SEP. 2024

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY